# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## enseignants

Question écrite n° 30238

### Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le récent rapport de la Cour des comptes intitulé « Gérer les enseignants autrement ». En ce qui concerne une meilleur valorisation des ressources humaines, la Cour des comptes recommande de « mettre en place des mesures réellement incitatives et déliées des logiques de corps, notamment en matière indemnitaire et de carrière, afin de compenser les différences d'attractivité entre les postes ». Il lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette recommandation.

### Texte de la réponse

La Cour des Comptes, dans son rapport rendu public en mai 2013 intitulé « Gérer les enseignants autrement » préconise la mise en place de mesures incitatives notamment en matière indemnitaire et de carrière afin de compenser les différences d'attractivité entre les postes. Les problématiques abordées par la Cour des comptes dans son rapport thématique rejoignent l'ambition du Gouvernement visant à une mobilisation optimale des ressources humaines. A cet égard, la valorisation de fonctions spécifiques, lorsqu'elles nécessitent un engagement particulier de la part des enseignants, sera étudiée. Elle pourra passer en particulier par la création dans les corps de personnels enseignants et assimilés de grades à accès fonctionnel qui sont accessibles aux agents ayant exercé des fonctions spécifiques ou ayant été soumis à des sujétions particulières pendant une durée significative. Cette réflexion s'inscrit pleinement dans le cadre de l'agenda social ministériel prévoyant l'engagement à l'automne 2013 de discussions portant sur une redéfinition du métier d'enseignant, par un examen d'ensemble des missions et des conditions d'exercice du métier enseignant ainsi que des parcours de carrières.

### Données clés

**Auteur :** M. Philippe Meunier
**Circonscription :** Rhône (13e circonscription) - Les Républicains
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 30238
**Rubrique :** Enseignement : personnel
**Ministère interrogé :** Éducation nationale
**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 25 juin 2013, page 6580
**Réponse publiée au JO le :** 26 novembre 2013, page 12396